

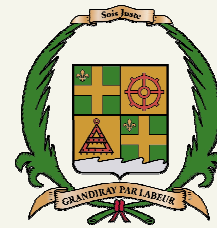
## Municipalité de Sainte-Croix

6310, rue Principale, Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0

Téléphone: 418-926-3494 Télécopieur: 418-926-2570

Courriel: [sainte.croix@ville.sainte-croix.qc.ca](mailto:sainte.croix@ville.sainte-croix.qc.ca)

Site Web: [www.ville.sainte-croix.qc.ca](http://www.ville.sainte-croix.qc.ca)



# L'avis Municipal

## AVIS PUBLIC

### AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Je, soussignée, France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite municipalité, donne avis :

**QUE** le règlement numéro 524-2014 ayant pour titre :

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2007 INTITULÉ " RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME" DE FAÇON À :**

- Intégrer l'îlot déstructuré numéro 33102-07 à la réglementation d'urbanisme;
- Ajouter une référence aux zones de contraintes associées aux mouvements de terrain.

fut adopté le 03<sup>e</sup> jour de juin 2014, qu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire, que le certificat de conformité numéro 2014-25 fut émis par la MRC le 11<sup>e</sup> jour de juin 2014 et qu'il est entré en vigueur à cette date. Le présent projet vise à intégrer l'îlot déstructuré 33102-07 à la réglementation d'urbanisme et à ajouter une référence aux zones de contraintes associées aux mouvements de terrain.

Donné le 17<sup>e</sup> jour de juin 2014.

France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière

## AVIS PUBLIC

### AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Je, soussignée, France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite municipalité, donne avis :

**QUE** le règlement numéro 525-2014 ayant pour titre :

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2007 INTITULÉ " RÈGLEMENT DES PERMIS, CERTIFICATS ET D'ADMINISTRATION" DE FAÇON À :**

- Intégrer, à la réglementation, les modifications apportées au chapitre 7 du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière;
- Corriger certaines lacunes réglementaires.

fut adopté le 03<sup>e</sup> jour de juin 2014, qu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire, que le certificat de conformité numéro 2014-26 fut émis par la MRC le 11<sup>e</sup> jour de juin 2014 et qu'il est entré en vigueur à cette date. Le présent projet vise à intégrer les modifications apportées au chapitre 7 du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière et de corriger certaines lacunes réglementaires.

Donné le 17<sup>e</sup> jour de juin 2014.

France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière

## **AVIS PUBLIC**

### **AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

Je, soussignée, France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite municipalité, donne avis :

**QUE** le règlement numéro 526-2014 ayant pour titre :

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ " RÈGLEMENT DE ZONAGE" DE FAÇON À :**

- Intégrer, à la réglementation, les modifications apportées au chapitre 7 du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière;
- Intégrer, à la réglementation, les changements au plan d'urbanisme;
- Corriger certaines lacunes réglementaires.

fut adopté le 03<sup>e</sup> jour de juin 2014, qu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire, que le certificat de conformité numéro 2014-27 fut émis par la MRC le 11<sup>e</sup> jour de juin 2014 et qu'il est entré en vigueur à cette date. Le présent projet vise à intégrer, à la réglementation, les modifications apportées au chapitre 7 du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière, à intégrer, à la réglementation, les modifications apportées au plan d'urbanisme, de même que de corriger certaines lacunes réglementaires.

Donné le 17<sup>e</sup> jour de juin 2014.

France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière

*Toute reproduction est autorisée en citant la source. ISSN: 60299 Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec*

#### **BUREAU MUNICIPAL**

Maire	M. Jacques Gauthier
Directrice générale	Mme France Dubuc
Directrice générale adjointe	Mme Christiane Couture
Directeur des travaux publics	M. Stéphane Milot
Directeur des loisirs	M. Gérald Plamondon
Service de l'urbanisme	Mme Marie-France Jacques
Secrétaire	Mme Amélie Huot
Secrétaire	Mme Carmen Demers

#### **DISPONIBILITÉS DU MAIRE**

J'alloue du temps aux citoyens de Sainte-Croix pour ceux qui désirent me rencontrer à l'hôtel de ville.

Il s'agit de prendre rendez-vous dans les jours et les heures qui sont énumérés ci-dessous en appelant au bureau municipal.

Mardi le 08 juillet 2014 entre 9 h et 12 h  
Mardi le 15 juillet 2014 entre 9 h et 12 h  
Mardi le 22 juillet 2014 entre 9 h et 12 h  
Mardi le 29 juillet 2014 entre 9 h et 12 h